

Reçu en Préfecture le : 11/10/2022
Publié en ligne le : 11/10/2022

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (modification n°3)

LE PRESIDENT DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'ORNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3221-3 et L.3221-13

Vu l'arrêté du 27 juillet 2021 portant délégation de signature

Vu l'arrêté du 14 avril 2022 portant la modification n°1 de la délégation de signature

Vu l'arrêté du 9 août 2022 portant la modification n°2 de la délégation de signature

Considérant la nécessité de modifier les délégations de signature de l'arrêté modificatif n°2 du 9 août 2022 suite à la désignation de M. Steves LIEGARD en tant que Chef de l'AID de Sées par intérim jusqu'au 31/12/2022 et en tant que Chef de l'AID de Sées au 01/01/2023

ARRETE :

Article 1. L'arrêté de délégation de signature du 27 juillet 2021 est complété à son article 4 par la délégation indiquée ci-après.

Article 2. A l'article 4, délégation de signature est accordée à M. Steves LIEGARD, chef de l'agence des infrastructures départementales de Sées par intérim jusqu'au 31/12/2022 puis en tant que Chef de l'AID de Sées à compter du 01/01/2023, en remplacement de M. Dominique TOUTAIN, sur les documents relatifs à l'exécution des travaux dans le cadre des missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance liées aux attributions de leur agence, ou d'une autre agence par intérim.

Le présent arrêté sera publié en ligne sur le site de l'Agence et notifié aux intéressés.

Notification reçue le
NOM :
Prénom.....
Signature

Alençon, le 11 octobre 2022

Le Président de l'Agence Départementale
d'Ingénierie de l'Orne

Christophe de BALORRE

